

1906, c'est-à-dire de ceux qui n'ont pas été rajustés et qu'il ne sera pas nécessaire non plus de rajuster à l'avenir, attendu qu'ils paient actuellement et qu'ils ont toujours payé des taux adéquats. Je vous soumetts donc le résultat de cette évaluation disposé dans le même ordre que dans les rapports de 1911 et de 1912.

TABLE I.

Colonne A.—Année d'admission.

- " 1.—Nombre de membres.
- " 2.—Assurance en vigueur.
- " 3.—Valeur actuelle de l'assurance en vigueur.
- " 4.—Valeur actuelle des cotisations futures.
- " 5.—Réserve requise pour maintien de taux fixes.
- " 6.—Réserve pour chaque \$1,000. d'assurance.

A	1	2	3	4	5	6
1907	2,312	\$ 1,448,000	\$467,687	\$381,997	\$ 85,690	\$59.18
1908	1,810	1,159,050	349,389	297,878	51,511	44.44
1909	1,913	1,277,050	354,446	315,244	39,202	30.70
1910	2,265	1,544,500	418,372	385,056	33,316	21.57
1911	3,596	2,458,500	626,929	597,637	29,292	11.91
1912	3,106	2,192,600	559,288	550,286	9,002	4.11
	15,002	\$10,079,700	\$2,776,111	\$2,528,098	\$248,013	\$24.61

Dans le tableau ci-dessus vous avez l'expérience de six ans, alors que le rapport de 1912 ne représentait qu'une expérience de cinq ans et celui de 1911 que de quatre ans.

En 1911 le montant de l'assurance en force était de \$6,330,050.; en 1912 de \$8,630,550.; et cette année de \$10,079,700. La comparaison de l'expérience de ces trois années se lit comme suit :